
Renvoi au comité colonial de l'adresse de l'assemblée provinciale de Saint-Domingue, lors de la séance du 4 juin 1791

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité colonial de l'adresse de l'assemblée provinciale de Saint-Domingue, lors de la séance du 4 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 751;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_11178_t7_0751_0000_7

Fichier pdf généré le 10/07/2019

NOMS DES DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DE DISTRICTS.	NOMBRE D'HOMMES A FOURNIR	
		PAR DISTRICT.	PAR DÉPARTEMENT.
Cantal.....	4	50	200
Puy-de-Dôme.....	8	50	400
Haute-Loire.....	3	50	150
Corrèze.....	4	50	200
Lot.....	6	50	300
Lot-et-Garonne.....	9	50	450
Dordogne.....	9	50	450
Charente.....	6	100	600
Cher.....	7	50	350
Creuse.....	7	50	350
Haute-Vienne.....	6	50	300
Vienne.....	6	50	300
Indre.....	6	50	300
Allier.....	7	50	350
Sarthe.....	9	100	900
Loir-et-Cher.....	6	100	600
Indre-et-Loire.....	7	100	700
Mayenne-et-Loire.....	8	100	800
Mayenne.....	7	100	700
Corse.....	9	100	900
	547		75,000

(L'Assemblée adopte ce projet modifié et ordonne qu'il en sera fait une expédition authentique pour remplacer celle du décret du 26 mai dernier.)

M. le **Président** fait donner lecture, par un de MM. les secrétaires, d'une *lettre signée de plusieurs officiers du régiment de Port-au-Prince* qui demandent à rendre compte à l'Assemblée des événements arrivés sous leurs yeux à Saint-Domingue. Cette lettre est ainsi conçue :

« Paris, le 31 mai 1791.

« Monsieur le Président,

« Nous arrivons de Saint-Domingue. Nous sommes porteurs d'une lettre de l'assemblée provinciale du Nord pour l'Assemblée nationale. Nous avons l'honneur de la joindre ici. Officiers du régiment du Port-au-Prince et destinés à subir le même sort que M. Mauduit, le hasard seul nous a dérobés à la mort. Nous désirons rendre compte aux représentants de la nation des faits qui se sont passés sous nos yeux. Nous attendons les ordres qu'il vous plaira nous faire passer.

« Nous sommes etc.

« *Signé* : Germain, aide-major général; Gallerot, lieutenant, etc. »

Suit l'adresse de l'assemblée provinciale du Nord de Saint-Domingue :

« Messieurs,

« L'Assemblée provinciale du Nord et les citoyens de cette province qu'elle a l'honneur de représenter, toujours pleins d'un saint enthousiasme pour les précieux travaux des pères de la patrie, toujours prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour en maintenir les décrets sanctionnés, ont reçu à bras ouverts dans leurs foyers, et le représentant d'un roi chéri,

s'éloignant d'un lieu où son autorité a été méconnue par des troupes et des équipages insubordonnés, et des citoyens et des militaires fuyant le crime.

« Les braves officiers et soldats du régiment du Port-au-Prince, ayant en horreur de servir sous des drapeaux teints du sang de leur colonel, vont exposer au tribunal suprême de la nation leur conduite. L'Assemblée provinciale du Nord, partageant leurs sentiments d'indignation contre les réfractaires des lois, ne peut que réunir sa voix à la leur. Elle sait que l'innocence n'a pas besoin d'appui auprès du Sénat auguste des Français; mais elle saisit avec empressement cette occasion pour donner à des militaires, attachés à leur devoir, à des frères qui ont concouru avec elle dans l'exécution des décrets nationaux concernant la colonie de Saint-Domingue, ce témoignage de son estime et de son attachement.

« Nous sommes, etc.

« *Signé* : Les membres de l'assemblée provinciale du Nord. »

(L'Assemblée renvoie l'adresse à son comité colonial et ordonne que les officiers du régiment de Port-au-Prince seront introduits mardi soir à la barre.)

M. **Pinelle**. Messieurs, j'ai eu un ministère bien pénible à remplir lorsque, sur la fin du mois de juillet 1789 (1), je montai, par l'ordre exprès de mes commettants, à cette tribune pour communiquer à l'Assemblée le détail de la désastreuse catastrophe qui était arrivée au château de Quincey, près Vesoul, en Franche-Comté, après l'explosion d'une prétendue mine qui avait ôté la vie à trois personnes. Les procès-verbaux dont je donnai

(1) Voy. *Archives parlementaires*, tome VIII, séance du 25 juillet 1789, page 277.